

# Les sections européennes et de langues orientales : une réponse française au plurilinguisme européen

(European section and oriental languages: a French answer to European multilingualism)

Ould Abdesselam, Djamel  
Instituto Francés Campo Volantín, 23. 48007 Bilbao

BIBLID [1137-4446 (2010), 17; 109-120]

Récep.: 01.07.2009

Accep.: 21.10.2010

---

*Depuis les années 90, le ministère de l'Éducation français a développé plusieurs projets d'enseignement des langues pour promouvoir le plurilinguisme en contexte scolaire dans le respect du principe de la diversification linguistique. Cet article s'attache plus particulièrement à décrire et à analyser le dispositif des sections européennes dont la couverture nationale témoigne de son succès auprès de la communauté éducative.*

*Mots-Clés : Dispositif académique. Sections européennes et de langues orientales. Discipline non linguistique. Diversification linguistique. Projet d'établissement. Baccalauréat avec la mention « Section Européenne ». Habilitation des enseignants. Emilangues.*

*1990eko hamarkadaz geroztik, Frantziako Hezkuntza Ministerioak hizkuntzak irakasteko zenbait proiektu garatu ditu eskola-eremuan, hizkuntza-dibertsitatearen printzipioa errespetatuz eleaniztasuna sustatzeko xedez. Artikulu honen helburu zehatza europar sekzioak deskribatu eta azterzea da. Sekzio horien estaldura nazionala hezkuntza-komunitatean izan duen arrakastaren isla da.*

*Giltza-Hitzak: Tresna akademikoa. Europar sekzioak eta ekialdeko hizkuntzenak. Hizkuntzakoa ez den diziplina. Hizkuntza-dibertsifikazioa. Ikastetxe-proiektua. "Europar Sekzioa" Aipameneko Batxilergoa. Irakasleen trebakuntza. Emilangues.*

*Desde los años 90, el Ministerio de Educación francés ha desarrollado varios proyectos de enseñanza de idiomas, con el fin de fomentar el multilingüismo en el contexto escolar respetando el principio de diversidad lingüística. Este artículo se centra específicamente en describir y analizar el mecanismo de las secciones europeas, cuya cobertura nacional es el reflejo de su éxito entre la comunidad educativa.*

*Palabras Clave: Dispositivo académico. Secciones europeas y de lenguas orientales. Disciplina no lingüística. Diversificación lingüística. Proyecto de centro escolar. Bachillerato Mención "Sección Europea". Capacitación de docentes. Emilangues.*

## INTRODUCTION

En 1992, une circulaire officielle du Ministère de l'Éducation nationale français établissait le cadre de la mise en place de sections européennes et de langues orientales (SELO) dans les établissements du second degré en réponse aux grandes ambitions du moment.

Les développements de la construction européenne, l'ouverture internationale croissante des économies, la multiplication des échanges culturels imposaient alors la maîtrise d'une ou plusieurs langues vivantes et rendaient souhaitable la formation du plus grand nombre d'élèves à un niveau proche du bilinguisme, assortie d'une connaissance approfondie de la culture des pays étrangers associés à la langue d'enseignement. Il convenait donc de proposer à une frange du public scolaire un parcours de formation linguistique original fortement inspiré des pratiques pédagogiques en vigueur dans certains états européens plurilingues. Grâce au dynamisme de tous les initiateurs de ce projet, la SELO qui combinait renforcement linguistique, intégration d'une DNL (discipline non linguistique) et compétences interculturelles avait finalement pris racine dans le tissu éducatif national pour devenir une réalité tangible dotée d'un fort taux de démultiplication.

17 ans plus tard, à l'heure où le plan de rénovation de l'enseignement des langues étrangères initié en 2006 par le ministère de l'éducation nationale français développe à marche forcée la généralisation de l'acquisition de compétences de communication avérée dans deux langues étrangères, la section européenne ou de langue orientale confirme sa vocation de dispositif national d'excellence. Le nombre d'ouvertures annuelles d'une telle structure au sein des collèges et lycées de l'hexagone témoigne de son succès grandissant. Ainsi, à la rentrée 2009-2010, on comptait plus de 5.313 sections scolarisant 252.363 élèves dans 4.201 établissements.

Aujourd'hui, la SELO offre une image moderne de l'enseignement des langues en France notamment avec ses actions innovantes qui commencent à intégrer depuis ces dernières années, aussi bien la méthodologie EMILE et le CECRL que les TICE et les outils du WEB 2.0, alors que sa mise en place reste somme toute conditionnée au respect de certaines normes définies par le ministère de l'éducation et des propositions émanant des recteurs d'académie, représentants de cette même autorité de tutelle.

Dans les faits, et d'un point de vue strictement pédagogique, l'objectif principal est d'offrir à tous les élèves motivés par l'apprentissage des langues vivantes, un itinéraire de formation linguistique adapté à l'acquisition d'une compétence réelle de communication en situation scolaire sur la base des trois conditions essentielles au montage d'une SELO.

- Un horaire d'enseignement linguistique renforcé au cours des deux premières années du parcours (niveau collège).
- Un enseignement, dans la langue de la section, de tout ou partie du programme, d'une ou plusieurs disciplines non linguistiques (DNL) à partir de la troisième année (niveau lycée).

- L'organisation d'activités culturelles et d'échanges, tendant à l'acquisition d'une connaissance approfondie de la civilisation du pays où est parlée la langue de la section.

Soucieux d'inscrire ce dispositif innovant dans le respect de la diversification de l'offre linguistique, l'Education nationale a promu un éventail de langues selon le type de sections et le type d'établissement.

En lycée général ou technologique, les sections européennes proposent généralement l'allemand, l'anglais, l'espagnol, l'italien, le portugais et le néerlandais alors que les sections orientales s'appuient principalement sur l'arabe, le chinois, le japonais, le russe et le vietnamien.

L'offre en lycée professionnel se limite exclusivement aux seules sections européennes et aux cinq premières langues de communication internationale citées plus haut.

En raison de l'autonomie relative accordée aux académies et des initiatives de la communauté éducative, l'offre s'est enrichie de nouvelles langues d'enseignement.

Certes, la SELO repose sur les décisions et propositions du ministère de l'Education et de son représentant local, le Recteur d'académie mais sa dynamique dépend fondamentalement de l'opérateur local, le chef d'établissement et son équipe pédagogique.

## **1. LE DISPOSITIF PEDAGOGIQUE**

### **1.1. Cadre général et composantes du dispositif**

Le cursus d'une SELO se développe en principe, à partir de la classe de quatrième (*Segundo de la ESO*) et se poursuit jusqu'en classe de terminale (*segundo de Bachillerato*) de l'enseignement général.

Des sections peuvent exceptionnellement être ouvertes dès la classe de sixième (*6º año de la Educación primaria*) à condition de veiller à la continuité avec l'enseignement de la langue vivante dispensée dans les classes de CM2 (*5º año de Educacion primaria*) des écoles primaires du secteur du collège.

Les élèves de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup> de ces sections anticipées ne sont pas regroupés mais répartis entre les divisions du collège. Seuls les enseignements spécifiques de la section donnent lieu à des cours communs.

La SELO peut également être implantée dans les filières technologiques et professionnelles.

Il convient de signaler que l'offre de sections européennes et de langues orientales respecte le principe de diversification notamment en faveur des

langues européennes dont l'importance justifie qu'elles soient étudiées par un nombre significatif d'élèves. Par extension, cette offre a absorbé des langues autres qu'européennes. On parlera alors de sections orientales.

La scolarité d'une SELO repose, pendant les deux premières années, sur un horaire d'enseignement de langue renforcé, à raison d'au moins deux heures hebdomadaires dans la langue choisie, en sus de l'horaire officiel.

A cet horaire renforcé se substituera l'enseignement dans cette langue, sur l'horaire normal, de tout ou partie du programme, d'une ou de plusieurs autres disciplines. Ces dernières seront choisies en fonction de la possibilité qu'elles offrent aux élèves de développer une compétence de communication en langue étrangère à partir de réflexions et d'échanges d'idées et en se familiarisant avec la(es) culture(s) du(es) pays concerné(s). L'histoire, la géographie, l'économie sans exclure les mathématiques ou les autres disciplines scientifiques constituent le cadre didactique à partir duquel le contenu disciplinaire est appréhendé en langue étrangère jusqu'au baccalauréat.

## **1.2. SELO et projet d'établissement**

D'après les textes officiels en vigueur, l'activité d'une SELO doit rayonner sur l'ensemble de l'établissement.

Les modalités de son fonctionnement figurent dans le projet d'établissement et sont avalisées par tous les acteurs de la communauté éducative.

Dans ce cadre, la SELO a vocation à organiser des activités culturelles en langue étrangère et à dynamiser les échanges internationaux de l'établissement (échanges de classe, projets pédagogiques communs, contacts avec les enseignants des pays partenaires).

Le chef d'établissement veille à inclure sa section dans les dynamiques générées par la présence d'assistants étrangers et le montage de programmes européens.

## **1.3. Modalités de mise en œuvre d'une SELO**

Les projets de création d'une SELO sont élaborés selon les règles décrites dans la partie introduction, avec les chefs d'établissement concernés puis sont transmis à l'administration centrale du ministère. Le dossier comporte toutes les indications sur le nombre d'élèves prévus, les moyens affectés au fonctionnement de la nouvelle section, l'organisation des enseignements et des projets culturels et internationaux liés à son ouverture.

Après validation de la demande par l'autorité de tutelle, le chef d'établissement pourra alors recourir à un recrutement spécifique d'enseignants aptes à dispenser un enseignement disciplinaire en langue étrangère.

Dans les faits, les projets d'ouverture émanent à la fois de l'équipe pédagogique et de la direction. Ils sont conditionnés par la présence d'au moins deux enseignants aux compétences linguistiques communes et aux compétences disciplinaires complémentaires. Le binôme est donc constitué d'un professeur de langue et d'un professeur d'une discipline non linguistique.

Un mécanisme administratif permet alors de rendre pérenne le projet en affectant les enseignants concernés dans l'établissement où la section européenne ou orientale verra le jour. La SELO n'est effective qu'après son intégration dans le projet d'établissement et doit donc être validée par les représentants de la communauté éducative locale (Conseil d'administration).

Dans un souci de consolidation et de développement de parcours de formation linguistique dans le cadre des SELO, les académies préconisent les synergies entre établissements d'une même circonscription (écoles primaires, collèges et lycées) et la mutualisation des moyens humains. Elles veillent à ce que l'offre satisfasse la demande et que les établissements concernés s'inscrivent dans une dynamique d'ouverture internationale.

#### **1.4. La SELO en lycée professionnel**

Créée en 2001, elle répond aux mêmes exigences que celles définies dans le texte fondateur de 1992 mais revêt une orientation qui prend en compte des besoins formatifs spécifiques.

Les modalités de sa mise en œuvre s'organisent à partir des principales caractéristiques qui distinguent l'enseignement technique et professionnel de l'enseignement général.

Il est préconisé de mettre l'accent sur la mobilité scolaire, en particulier sur l'organisation de stages à l'étranger ou sur tout autre projet lié à la découverte de milieux professionnels étrangers.

On observe ainsi un large panel d'actions pédagogiques propres aux lycées professionnels dont certaines d'entre elles se déclinent comme suit :

- Mise en relation de l'établissement avec des entreprises étrangères présentes dans l'environnement économique du lycée ou implantées à l'étranger : Il peut s'agir de visites d'entreprises, d'interventions en langue étrangère de professionnels dans le cadre des activités de la discipline non linguistique, de l'utilisation des TICE (visioconférences par exemple).
- Echanges avec d'autres classes de pays étrangers à partir de projets à caractère professionnel.

La discipline non linguistique est préférentiellement une discipline d'enseignement professionnel offrant ainsi aux élèves la possibilité de se familiariser

avec les métiers de leur spécialité, dans un environnement autre que le leur, lorsqu'ils bénéficient d'une mobilité à l'étranger et d'utiliser une langue étrangère en tant que langue de communication professionnelle.

### **1.5. Attribution de l'indication « section européenne » ou « section de langue orientale » sur les diplômes des baccalauréats général et technologique**

L'obtention de la mention « section européenne ou de langue orientale » ou « section de langue orientale » est tributaire de deux conditions majeures :

- Avoir obtenu une note égale ou supérieure à 12 sur 20 à l'épreuve relative à la langue de la section.
- Avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à une évaluation spécifique visant à apprécier le niveau de maîtrise de la langue acquise au cours de leur scolarité en section européenne ou de langue orientale.

Cette évaluation spécifique prend en compte :

- Le résultat d'une interrogation orale de langue comptant pour 80% de la note globale.
- La note sanctionnant la scolarité de l'élève dans sa section en classe de terminale ; qui compte pour 20% de la note globale.

Les candidats au baccalauréat professionnel scolarisés dans les SELO sont tenus de choisir pour l'épreuve de langue vivante la langue de la section dont ils relèvent.

La mention « section européenne ou de langue orientale » peut être accordée à condition que :

- La note de l'épreuve obligatoire de la langue vivante soit égale ou supérieure à 14 sur 20.
- La note relative à l'évaluation spécifique soit égale ou supérieure à 10 sur 20.

La discipline support de l'évaluation spécifique est choisie par le chef d'établissement sur proposition de l'équipe pédagogique et après avis du Conseil d'administration de l'établissement.

### **1.6. La certification et la formation des enseignants de DNL**

Le devenir des SELO est fortement tributaire des ressources humaines associées et donc des compétences linguistiques des enseignants de collège

et de lycée. Qui souhaite dispenser une DNL doit faire valider ses connaissances en langue étrangère par les autorités académiques qui organisent en fonction des besoins locaux des sessions d'habilitation. Les compétences attendues se déclinent comme suit :

- Posséder une certaine maîtrise de la langue étrangère (au moins le niveau B2 du CECRL).
- Connaître le cadre institutionnel des SELO.
- Avoir un bagage culturel de la langue étrangère concernée.
- Pouvoir appliquer des scénarios pédagogiques dans la discipline enseignée en langue étrangère.
- Concevoir un projet d'échange dans une perspective interculturelle et pluridisciplinaire.

En formation initiale, il est proposé des modules didactiques spécifiques incluant des stages d'animation pédagogique en SELO permettant aux professeurs stagiaires volontaires d'obtenir la certification complémentaire nécessaire à l'attribution d'une DNL.

Les actions de formation continue sont définies dans le cadre du plan académique de formation et présentent un fort degré d'application pédagogique (mise en œuvre de bonnes pratiques).

## **2. LES SECTIONS EUROPÉENNES ET DE LANGUES ORIENTALES EN CHIFFRES**

Les effectifs d'élèves scolarisés en SELO ainsi que le nombre de ces sections sont en constante augmentation.

Depuis ces deux dernières années le nombre d'élèves a augmenté de 16% et le nombre de sections de 20% selon une répartition inégale dans les collèges et les lycées d'enseignement général, technologique, professionnel, publics et privés sous contrat d'association.

En 2007-2008, 29,6% des collèges, 39,7% des lycées d'enseignement général et technologique et 10,2% des lycées professionnels possédaient au moins une SELO.

Le tableau ci-dessous témoigne du développement de ce dispositif.

	Collège	Lycée d'enseignement général et technologique	Lycée professionnel	Total
Rentrée 2002	81.493	42.370	2.698	126.561
Rentrée 2003	90.120	48.800	4.800	143.732
Rentrée 2004	96.453	59.989	6.129	162.571
Rentrée 2005	103.865	69.707	7.914	181.486
Rentrée 2006	106.158	77.138	8.359	191.655
Rentrée 2007	112.491	87.080	9.215	208.786

Le plan de rénovation des langues (BO n° 23 du 8 juin 2006) fixait une augmentation de 20% du nombre de sections européennes et de langues d'ici à 2010.

Il s'avère que l'objectif a bien été atteint malgré de fortes disparités de taux au niveau régional.

Les 5 académies qui offrent le plus de SELO sont les académies de Versailles, Toulouse, Rennes, Lyon, et Créteil. Les plus actives en termes de création de sections sont Lyon, Versailles, Rouen, Montpellier, La Réunion et Toulouse.

Par ailleurs, ce dynamisme ne profite pas à toutes les langues et inquiète les autorités éducatives qui souhaitent que la diversification de l'offre linguistique en milieu scolaire ne reste pas lettre morte. Les langues les plus représentées en nombre de sections sont l'anglais, l'allemand, l'espagnol et l'italien. Certaines langues sont toutefois en progression constante comme le chinois, l'arabe ou le portugais.

Une enquête pendant l'année scolaire 2006-2007 a permis de rendre compte de la répartition par langue et par discipline non linguistique (DNL) des sections européennes et de langues orientales dans les lycées d'enseignement général et technologique, public ou privé sous contrat.

DNL LC	Histoire Géographie	Mathématiques	Sc. physiques et chimiques	Sc. De la vie et de la terre	Autres	Effectifs approximatifs Elèves
Anglais	423	53	72	32	31	52.000
Allemand	251	38	20	15	6	12.500
Espagnol	142	15	4	6	2	10.500
Italien	55	2	2	3	0	3.200
Autres	40	3	4	1	0	700
<b>Total</b>	<b>911</b>	<b>111</b>	<b>102</b>	<b>57</b>	<b>39</b>	<b>78.900</b>

L'anglais en tant que langue cible se détache largement des autres langues quelles que soient les disciplines non linguistiques. D'aucuns reconnaissent les facilités à disposer de ressources humaines et pédagogiques dans cette langue cible.

L'histoire-géographie reste une DNL fortement convoitée quelle que soit la langue cible utilisée.

### **3. ANALYSE DE L'ENSEIGNEMENT DES SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES DANS LES SECTIONS EUROPÉENNES ET DE LANGUES ORIENTALES**

Un rapport produit en 2007 par Philippe Bassinet et Gilbert Pietryk à la demande du Ministère de l'Éducation Nationale dresse un état des lieux de l'enseignement des sciences physiques et chimiques (SPC) dans les sections européennes et de langues orientales. La méthodologie repose sur un jeu de quatre questionnaires et d'observations de classes qui ont permis de recueillir des données auprès des responsables éducatifs locaux (académies), des chefs d'établissement, des professeurs de DNL et des élèves. L'étude a porté sur des sections de SPC du secteur public (86%) et du secteur privé (14%) dans trois langues cibles : l'anglais, l'allemand et l'espagnol. Elle a permis d'établir une cartographie de cet enseignement et de révéler les types de difficultés rencontrés.

Ce rapport fait ressortir que cette discipline se prête parfaitement à son adaptation en DNL et donc que la spécificité de son cadre discursif n'empêche pas les interactions verbales en langue étrangère. Il n'en reste pas moins vrai que l'enseignement des sciences physiques et chimiques est principalement dispensé en anglais et en allemand (90%) compte tenu des représentations associées à cette matière et de l'importance des corpus techniques dans ces deux langues. Il convient d'ajouter que les SELO de SPC se développent en anglais et en allemand du fait des compétences linguistiques disponibles au sein du corps enseignant. Lorsqu'une autre langue étrangère est utilisée, la SELO présente un risque de mobilité, de stagnation voire de disparition en raison du manque de personnels compétents. Dans tous les cas, la DNL de SPC s'inscrit dans un même cadre curriculaire (respect des programmes) mais sa mise en œuvre varie selon les académies et les établissements. Dans les faits, le montage pédagogique est fortement conditionné par les équipes en charge du projet. On pourrait dire qu'à une DNL de SPC correspond un produit de cours original. Loin d'être courante, cette matière subit l'effet de rareté, ce qui lui confère auprès des chefs d'établissement une certaine considération car elle permet à ces derniers de se différencier des établissements voisins (approche mercaticienne).

La sélection des élèves est plutôt limitée et repose essentiellement sur la motivation. Quant à l'organisation des SELO de SPC au sein des lycées, elle varie d'un établissement à l'autre dans le respect des contraintes horaires fixées par le Ministère de l'Éducation Nationale. Les travaux pratiques sont très

souvent assurés en langue étrangère à travers des échanges spontanés de consignes, d'observations, avec un vocabulaire simple qui encourage l'élève à « penser » en langue cible. Les séances se répartissent en quatre grandes catégories :

- des cours conformes au programme
- des cours adaptés dans leur contenu (sujets de société par exemple)
- des séances de travaux pratiques
- des séances plus innovantes

Les SELO de SPC génèrent de nouveaux besoins de formation chez les enseignants. Comme le faisait remarquer un responsable de l'académie d'Amiens « Les professeurs de DNL ont besoin de formation pour savoir utiliser les méthodes linguistiques. Il ne s'agit pas d'enseigner la Physique chimie en anglais ; mais de penser en termes d'échanges culturels et linguistiques. Il faut que le professeur de physique chimie ait une capacité d'ouverture à d'autres méthodes pédagogiques et qu'il soit prêt à enseigner différemment en utilisant les méthodes linguistiques de façon à faire parler le plus possible les élèves ». Cette enquête révèle par ailleurs que le CECRL n'est pas suffisamment intégré aux pratiques du professeur de DNL.

#### **4. QUELQUES PROJETS NATIONAUX ET ACADEMIQUES QUI PROMEUVENT L'APPROCHE EMILE**

##### **4.1. Emilangues**

Il s'agit d'un site d'accompagnement pour les sections européennes et de langues orientales qui propose des références, des ressources pédagogiques en DNL, des informations administratives et des forums.

7 langues sont présentes sur ce site (l'allemand, l'anglais, le chinois, l'espagnol, l'italien, le portugais et le russe) ainsi que de nombreuses disciplines non linguistiques comme l'histoire –géographie, l'hôtellerie, les mathématiques, les sciences de la vie et de la terre et le management des organisations.

L'objectif du site est de proposer des informations et des ressources sur l'enseignement bilingue aux enseignants de langues et de DNL de collège et lycée qui interviennent en sections européennes et de langues orientales et aux principaux acteurs impliqués tels que les académies, les formateurs, les chefs d'établissement, les assistants et les parents d'élèves.

On y trouve :

- Des textes de référence, des programmes, des études et rapports, des actualités nationales et internationales.
- Des documents et des ressources pédagogiques sélectionnées en fonction de leur qualité et de leur intérêt pour les élèves.

- Des outils de formation et d'auto-formation pour la préparation des intervenants en SELO.

Ce site qui préconise avant tout l'ouverture européenne et internationale et les échanges interculturels en Europe permet l'accès à des ressources pédagogiques validées par les corps d'inspection et offre un large éventail d'informations sur le dispositif SELO à la communauté éducative (parents, chefs d'établissements, intervenants, etc.).

#### **4.2. La baladodiffusion : « un formidable accélérateur pédagogique pour l'apprentissage des langues vivantes »**

La baladodiffusion est la distribution de contenus audio et vidéo pour baladeur sous forme de fichiers téléchargeables à partir d'un ordinateur, local ou distant via internet, sur une clé USB, un lecteur MP3 ou MP4, un portable voire d'autres appareils mobiles. Depuis plusieurs années, de nombreuses académies ont recours à la baladodiffusion pour enrichir et renforcer la pratique orale de leurs élèves au-delà des temps de classe. Il va de soi que les sections européennes ont été séduites par cette technologie éducative souvent associée à un espace numérique de travail disposant de ressources pour la classe et l'auto-apprentissage. L'élève reçoit un fichier son dans la langue étudiée ainsi que les consignes de travail. Il peut en toute autonomie écouter le document autant que nécessaire puis s'enregistre en suivant les instructions. Par Internet, ou depuis le réseau de son établissement, il dépose sa production dans l'espace personnel du professeur qui l'écouterà et le commentera. Selon ses besoins, il pourra aussi exploiter à sa guise un large éventail de documents authentiques.

Parce que ce dispositif d'apprentissage collaboratif multiplie les possibilités d'exposition à la langue cible, et contribue à l'amélioration des compétences orales, le Ministère de l'Éducation Nationale français a souhaité que tous les établissements scolaires puissent présenter, à la rentrée 2010, un projet de baladodiffusion en langues vivantes.

## **5. CONCLUSION**

Les sections européennes et de langues orientales sont appelées à se développer en France compte tenu du succès qu'elles remportent auprès des parents d'élèves et de la volonté politique d'intensifier l'apprentissage des langues étrangères sur tout le territoire national. Malheureusement, les langues cibles ne sont pas toutes représentées de façon équitable dans ce dispositif où l'anglais occupe une place prédominante. Le principe de la diversification de l'offre linguistique s'en trouve donc affecté.

La marge de progression reste tributaire des ressources humaines disponibles car l'identification d'un vivier d'enseignants susceptibles de dispenser une discipline non linguistique proportionnellement à la demande institutionnelle et publique est loin d'être satisfaisante.

Au-delà des plans de formation initiale et continue, de nouvelles formules restent à inventer pour consolider l'expérience des sections européennes et de langues orientales en particulier dans les domaines de la mobilité professionnelle et scolaire et de la mutualisation des bonnes pratiques. Le développement des réseaux européens visant la promotion de la méthodologie EMILE semble être une piste prometteuse pour insuffler un nouvel élan à la dynamique française.

## **BIBLIOGRAPHIE**

BASSINET, Philippe ; PIETRIK, Gilbert. *L'enseignement des sciences physiques et chimiques dans les sections européennes et de langues orientales, rapport à Monsieur le Ministre de l'Education*, n° 2007, Novembre 2007; 103, 21 p.

BAURY, Ghislain. « Le débat sur les contenus d'enseignement de la DNL histoire-géographie ». *Revue les langues modernes*, n° 3, Mars 2009.

CERQUIGLINI, Bernard ; BENTOLILA, Alain ; HACALA, Germaine ; et al. « Quand l'Ecole parle des langues de France ». *Animation et éducation*, n° 171, Décembre 2002; 10-39.

COLLET - SASSERE, Jocelyne ; PISTILLI, Thérèse (janvier 2000). « Les sections européennes en France ». *Le français dans le monde. Recherche et applications*, numéro spécial ; 33-38.

MUNOZ, Françoise ; GUNDOGAR TAITHE, Carole ; FEHLMANN, Simone. *Les sections européennes dans les collèges et les lycées*. *Ecole plurilingue*, n° 25, Novembre 2002 ; 107-136.